



PIMS

vous informe

Programme d'intervention en milieu scolaire



Un programme de la Sûreté du Québec en partenariat avec le milieu scolaire

Novembre 2009 (PIMS-09-002)



T'en es où ?

La Semaine de prévention de la toxicomanie au Québec.

Du 15 au 21 novembre 2009

http://dependances.gouv.qc.ca/index.php?semaine_prevention_toxicomanie

Consommation personnelle...

Gabriel se fait prendre par un surveillant avec un joint de marijuana dans ses poches. Devant le policier de son école, il se défend en disant qu'il a le droit, car il s'agit d'une petite quantité pour sa consommation personnelle.

Gabriel a-t-il raison ?



Non. Selon la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, il n'y a pas de quantité pour « consommation personnelle » permise. Peu importe si Gabriel n'a qu'un joint de pot sur lui : il s'agit d'une substance dont la possession est interdite.

Que va-t-il arriver à Gabriel ?

Selon le cas et la gravité de la situation, Gabriel s'expose à des poursuites devant la Cour criminel et à une peine allant de la simple réprimande à une ordonnance de placement et de surveillance. Le juge tiendra compte de plusieurs facteurs pour décider de la sanction la plus appropriée : risque de récidive, attitude de Gabriel, encadrement familial, nature et quantité de la drogue en question, etc. Toutefois, s'il s'agit d'une première infraction et que Gabriel reconnaît sa responsabilité, le dossier pourrait être fermé après un avertissement des policiers, ou il pourrait être référé à un organisme de justice alternative pour l'application d'une mesure de sensibilisation, en remplacement d'une poursuite judiciaire.

**Tu as toujours le choix de ne pas consommer.
Il y a d'autres moyens d'être cool et d'avoir du plaisir...**

Les ressources

Des gens sont là pour t'écouter et t'aider si toi ou un de tes proches a des problèmes de consommation de drogue. Parles-en à une personne en qui tu as confiance comme tes parents, un membre de ta famille, un professeur, le psychologue ou l'intervenant en toxicomanie de l'école, un travailleur social, etc.

Voici **sites d'information** pour en savoir plus...

- Drogue : aide et référence (1 800 265-2626, www.drogue-aidereference.qc.ca)
- Jeunesse, j'écoute (1 800 668-6868, www.jeunessejeecoute.ca)
- Tel-Jeunes (1 800-263-2266, www.teljeunes.com)
- Parlons drogue (www.parlonsdrogue.com)
- Éducaloi (www.educaloi.qc.ca), pour en savoir plus sur les conséquences légales.

Depuis le mois de septembre, les agents François Dubé et Jeanne Lemieux, policiers intervenants en milieu scolaire dans la MRC Pierre de Saurel ont effectué des enquêtes et procédé à l'arrestation de plusieurs personnes pour des infractions criminelles relatives à la drogue. Pendant cette même période, ces agents ont aussi réalisé diverses activités préventives en matière de drogue qui ont ciblé beaucoup de personnes. Ces interventions sont réalisées dans le cadre du Programme d'intervention en milieu scolaire de la Sûreté du Québec qui a comme objectif de lutter contre le trafic de drogues.